

**FORMATION MESURES TRANSITOIRES (FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA
RÉALISATION DES ACTES ET ACTIVITÉS MENTIONNÉS À L'ARTICLE R. 4311-11-1 DU CSP
PAR LES IDE) Décret no 2024-954 du 23 octobre 2024**

OBJECTIFS

- Obtenir une autorisation d'exercice des actes et activités, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'infirmier ou l'infirmière titulaire du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, par dérogation à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique
- Sensibiliser les stagiaires à la connaissance réglementaire et déontologique pour l'exercice de ces pratiques
- Sensibiliser à la gestion des risques génériques et associés à l'activité d'assistance de chirurgie
- Sensibiliser les stagiaires à la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation de ces actes et activités dans le cadre de l'assistance de chirurgie
- Sensibiliser les stagiaires à la gestion du risque infectieux associé aux actes et activités réalisés dans le cadre de l'assistance de chirurgie

PREREQUIS

- Infirmier ou infirmière en fonction en bloc opératoire, justifiant d'au moins un an d'exercice en bloc opératoire en équivalent temps plein au cours des trois dernières années et titulaire d'une autorisation délivrée par le préfet de région de son lieu d'exercice, d'accomplir, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'infirmier ou l'infirmière titulaire du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, les actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique.

APPORTS COGNITIFS

- Champ de compétence et responsabilité pour l'infirmier autorisé
- Risques liés aux différentes techniques de :
 - L'installation chirurgicale du patient ;
 - La mise en place et la fixation des drains susaponévrotiques ;
 - La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
 - L'aide à l'exposition ;
 - L'aide à l'hémostase ;
 - L'aide à l'aspiration ;
 - La fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.
- Asepsie progressive dans l'environnement stérile patient-personnel-matériel (organisation, circulation, flux et ergonomie)
- Risques associés à l'utilisation et au traitement des dispositifs médicaux stériles lors des différents temps opératoires - Respect des bonnes pratiques de stérilisation
- Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale
- Gestion des risques liés à la prise en soins des patients au bloc opératoire
- Gestion des risques liés aux professionnels et à l'organisation des soins au bloc opératoire (EPI, TMS, AES...)

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Évaluation pré et post formation

PUBLIC CIBLÉ :

IDE autorisé(e)s à réaliser, dans les conditions précisées au décret « Mesures Transitoires » 2024 et ayant obtenue auprès de la DREETS une autorisation temporaire d'exercice

DUREE : 3 jours / 21 heures à suivre dans leur intégralité

NOMBRE DE SESSION PAR AN : 3

NOMBRE D'INSCRITS MAX PAR SESSION :

- 80 personnes maximum

ORGANISME : Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire du CHU de Montpellier

INTERVENANTS

- Cadre de santé IBODE
- Cadre de santé IADE
- Chirurgiens
- IBODE
- Avocate

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 semaine avant le début de la session

TARIFS :

2000 €/3 Jours (repas non compris)
1500 € / personne pour les groupes de 10 personnes et plus

DATES 2027 :

- 15 au 17 mars 2027
- 2 au 4 juin 2027
- 15 au 17 novembre 2027

HORAIRE (1^{er} jour) : 8h30 - 17h00

LIEU de la FORMATION : IFMS, 1146
Avenue du Père Soulas, 34295
Montpellier Cedex 5

CONTACTS :

-  : cfph-ibo@chu-montpellier.fr
-  : 04 67 33 88 96